

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2137

50 – MANCHE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE COUTANCES

Ventes et cessions

852 006 089 RCS Coutances.

ALPINE ALUMINIUM.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 1000.00 EUR.

Adresse : 3, Place du Général Wood, 50200 Coutances.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Les Sociétés : La société ALPINE ALUMINIUM, société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros dont le siège social est fixé 3, Place du Général Wood – 50200 COUTANCES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COUTANCES sous le numéro 852 006 089, (Société Absorbante) et la société ALPINE INDUSTRY, société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros dont le siège social est fixé 3, Place du Général Wood – 50200 COUTANCES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COUTANCES sous le numéro 851 911 669, (Société absorbée) ont établi le 19 octobre 2026 par acte sous seing privé, un projet de traité de fusion. Aux termes de ce projet, la Société ALPINE INDUSTRY ferait apport à titre de fusion- absorption à la Société ALPINE ALUMINIUM de tous les éléments d'actif et de passif qui constituent son patrimoine, sans exception ni réserve, à effet au 31 décembre 2026, pour leur valeur nette comptable à cette même date. Les comptes de la Société ALPINE INDUSTRY utilisés pour établir les conditions de l'opération sont, à titre provisoire, ceux arrêtés au 31 décembre 2025. Montants provisoires de l'actif et du passif de la Société ALPINE INDUSTRY (Société Absorbée) dont la transmission à la Société ALPINE ALUMINIUM (Société Absorbante) est prévue : Actif : 61.643,18 €, Passif : 2.000.252,55 €, La valeur de l'actif net provisoire apporté s'élève à -1.938.609,37 €. Rapport d'échange des droits sociaux : Aucun échange de titres dans le cadre de cette fusion entre sociétés sœurs, ni prime de fusion. L'actif net définitivement calculé sur la base des comptes clos le 31 décembre 2026 sera comptabilisé au poste « report à nouveau » de la société Absorbante. Conformément aux dispositions de l'article L.236-11 du Code de commerce, il n'y aura pas lieu à approbation de la fusion par l'associé unique des Sociétés Absorbée et Absorbante. En conséquence, la Société Absorbée et la Société Absorbante ont convenu que l'opération de fusion objet dudit traité sera effective et deviendra définitive le 31 décembre 2026 à minuit. Le projet de fusion a été établi en date du 19 octobre 2026 et a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de COUTANCES au nom des Sociétés ALPINE ALUMINIUM (Société Absorbante) et ALPINE INDUSTRY (Société Absorbée) le 21 octobre 2026..